

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 10<sup>e</sup> jour du mois de juin 2015 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- |   |                                    |
|---|------------------------------------|
| ▪ Monsieur Jacques Délisle, maire       | ▪ Monsieur Robert Duteau, maire    |
| ▪ Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse | ▪ Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire |
| ▪ Monsieur Ronald Lécuyer, maire        | ▪ Monsieur Normand Lefebvre, maire |
| ▪ Monsieur Clément Lemieux              | ▪ Monsieur Daniel Lussier, maire   |
| ▪ Monsieur Drew Somerville, maire       | ▪ Madame Lise Trottier, mairesse   |

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière était présente, ainsi que quelques citoyens.

### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

2015-06-80

Il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous:

### **ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation du procès-verbal - Séance ordinaire du 13 mai 2015
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Plan de gestion des matières résiduelles révisé (2016-2020)
  - 5.1 Adoption du projet de PGMR révisé
  - 5.2 Consultations publiques
  - 5.3 Formation de la commission de consultation
- 6.0 Conformité au Schéma d'aménagement
  - 6.1 Règlement 275-17, municipalité Canton de Hemmingford
  - 6.2 Règlement 1117-2015, municipalité Saint-Jacques-le-Mineur
- 7.0 Abrogation du RCI numéro URB-152  
Règlement visant à encadrer l'utilisation des matières résiduelles fertilisantes
- 8.0 Dossiers Schéma de couverture de risques en incendie
  - 8.1 Suivi du rapport d'activités 2014
  - 8.2 Antennes de communication – Lafarge
  - 8.3 Formation des pompiers - subvention
- 9.0 Cours d'eau – demande d'intervention et demande de soumissions
  - 9.1 Cours d'eau des Vingt, Saint-Jacques-le-Mineur
  - 9.2 Cours d'eau des Trente, Saint-Jacques-le-Mineur
  - 9.3 Branche 4, cours d'eau Saint-André, Saint-Jacques-le-Mineur
  - 9.4 Branche 8, cours d'eau Saint-André, Saint-Jacques-le-Mineur
  - 9.5 Cours d'eau Saint-André, Saint-Jacques-le-Mineur et Saint-Philippe
  - 9.6 Cours d'eau Saint-André – autorisation d'entente intermunicipale
- 10.0 Octroi du contrat de marquage de chaussées (certaines municipalités)
- 11.0 Carrefour action municipale et famille relié aux SHV  
Formation et information le 16 juin 2015 à 17h00 (MRC)
- 12.0 Article 59 – volet 2 de la LPTAA (demande à portée collective)  
Mandat à M. Provencher, urbaniste – demande à la CPTAQ
- 13.0 Plans d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)  
Demande d'aide financière au MTQ
- 14.0 FQM – projet de résolution nouveau Pacte fiscal
- 15.0 Correspondance
- 16.0 Varia ...  
Cadets – Sûreté du Québec
- 17.0 Période de question(s)
- 18.0 Levée de la séance ordinaire

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL**  
**Séance ordinaire du 13 mai 2015**

2015-06-81

Il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2015, tel que rédigé.

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

2015-06-82

Il est proposé par M. Jacques Délisle, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer ci-après énumérés.

**LISTE DES COMPTES**

1.	Desjardins, sécurité financière (assurance-groupe)	4 495,87\$
2.	Receveur général du Canada (DAS)	7 077,00
3.	Ministre du revenu (DAS)	15 346,00
4.	IGA extra Primeau	156,00
5.	Pavages MCM Inc. (piste cyclable sentier du Paysan)	28 628,78
6.	Targo communications (internet)	103,42
7.	Services Monde vert Inc.(collecte des ordures)	90 082,48
8.	Recy-Compact Inc. (collecte recyclage)	24 687,12
9.	Table concertation Préfets Montérégie (cotisation annuelle)	200,00
10.	Hydro-Québec (électricité)	1 516,48
11.	Evimbec Limitée (rénovation cadastrale)	50 056,21
12.	Evimbec Ltée (évaluation)	32 911,68
13.	Wolters Kluwer Québec Ltée (mise à jour)	358,05
14.	Papeterie St-Rémi Inc. (papeterie et fourniture)	414,29
15.	Protec vision (vidéo cours d'eau Gibeault-Delisle)	526,59
16.	Petite caisse (messagerie, poste)	123,25
17.	Bell Canada (téléphone)	339,21
18.	Mégaburo Inc. (photocopieur)	429,64
19.	École nationale de pompiers (formation pompier)	137,97
20.	Viau Ford Inc. (entretien véhicule)	625,68
21.	Yves Gaumond (formation pompier)	1 800,00
22.	Bell Mobilité inc. (cellulaires)	176,86
23.	Pétro-Canada MC St-Rémi (essence)	272,02
24.	Visa Desjardins	1 236,17
25.	Délisle, Jacques (MRC, comités)	1 228,00
26.	Duteau, Robert (MRC, comités)	1 587,00
27.	Gagnon-Breton, Sylvie (MRC, comités)	1 524,00
28.	Hamelin, Jean-Guy (MRC,comités)	995,00
29.	Lécuyer, Ronald (MRC, comités)	1 228,00
30.	Lefebvre, Normand (MRC, comités)	762,00
31.	Lemieux, Clément (MRC, comités)	1 291,00
32.	Lussier, Daniel (MRC, comités)	1 694,00
33.	Somerville, Drew (MRC, comités)	529,00
34.	Trottier, Lise (MRC, comités)	1 524,00
35.	Viau, Paul (MRC, comités, autres)	4 305,00
36.	Horizon mobile (communication répéteurs)	418,10
37.	Argus environnement Inc. (PGMR révisé)	8 483,32
38.	VECTEUR5 (étude transport collectif)	9 772,88

**PROJET DE PLAN DE GESTION DES**  
**MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ (article 53.12 LQE) - adoption**

2015-06-83

Considérant que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Jardins-de-Napierville est en vigueur depuis le 13 juillet 2005 et qu'en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les cinq ans;

Considérant que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, le conseil de la MRC doit adopter, par résolution, un projet de plan de gestion;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement :

D'adopter le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) produit lequel a été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente séance du conseil;

De publier un sommaire du projet de plan dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC (journal Coup d'œil) accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, au moins 45 jours avant la tenue des assemblées publiques (article 53.14 de la LQE);

De transmettre un exemplaire papier du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour consultation au bureau de chaque municipalité locale visée par le PGMR.

### **CONSTITUTION DE LA COMMISSION PGMR (article 53.13 LQE)**

2015-06-84

Considérant que le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville a procédé à la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles tel que le prévoit l'article 53.12 de la Loi sur la qualité de l'environnement et que le projet de plan doit être soumis à la consultation publique;

Considérant qu'en vertu de l'article 53.13 de la LQE, la consultation publique sur le projet de plan se tient par l'intermédiaire d'une commission que constitue le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville et qui est formée d'au plus 10 membres désignés par le Conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un responsable des groupes de protection de l'environnement;

Considérant que la commission doit, dans le délai qu'a fixé la résolution d'adoption du projet de plan de gestion révisé, tenir au moins deux assemblées publiques dans le territoire d'application du plan projeté, dans le cas où le territoire d'application du plan projeté comprend celui de plusieurs municipalités locales, les deux assemblées doivent se tenir dans le territoire de deux d'entre elles. La commission détermine la date, le lieu et l'heure de chaque assemblée (art. 53.13 LQE);

Par conséquent, il est résolu unanimement :

Que la MRC des Jardins-de-Napierville constitue la commission de consultation relativement au PGMR et qu'elle soit composée, à savoir :

- 1- Un représentant du milieu des affaires, M. Michel Charbonneau du CLD
- 2- Une représentante de Sourire sans fin du milieu sociocommunautaire
- 3- Un représentant de l'UPA - du milieu syndical
- 4- Un représentant de Prisme - du milieu de l'environnement
- 5- M. Paul Viau, préfet de la MRC des Jardins-de-Napierville
- 6- M. Daniel Lussier, maire de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington
- 7- Mme Lise Trottier, mairesse de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur
- 8- Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la ville de Saint-Rémi

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 275-17 Municipalité du Canton de Hemmingford**

2015-06-85

Considérant l'adoption du règlement numéro 275-17 par la municipalité du Canton de Hemmingford lors d'une séance tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015;

Considérant que le règlement numéro 275-17 modifie le règlement de zonage numéro 275 afin de modifier certaines dispositions réglementaires;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Robert Duteau, appuyé par M. Jacques Délisle et résolu unanimement d'approuver le règlement de zonage numéro 275-17 modifiant le règlement de zonage de la municipalité du Canton de Hemmingford et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1117-2015 Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur**

2015-06-86

Considérant l'adoption du règlement numéro 1117-2015 par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur lors d'une séance tenue le 12 mai 2015;

Considérant que le règlement numéro 1117-2015 modifie le règlement de zonage numéro 1000-91 afin de créer une nouvelle zone à même la zone R-1 201, de construction numéro 3000-91 pour ajouter des normes pour les logements en demi sous-sol et de Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le quartier nord du village numéro 8002-2014 afin d'y modifier le territoire assujetti;

Considérant que le rapport d'analyse stipule que ledit règlement est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 1117-2015 de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à cet effet.

**ABROGATION DU RÈGLEMENT DE  
CONTRÔLE INTÉIMAIRE NUMÉRO URB-152**

Règlement visant à encadrer l'utilisation des matières résiduelles fertilisantes

2015-06-87

Il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville abroge le règlement de contrôle intérimaire numéro URB-152, règlement visant à encadrer l'utilisation des matières résiduelles fertilisantes suivantes : boues municipales provenant des abattoirs sauf celles certifiées conformes par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ).

**COURS D'EAU DES VINGT – SAINT-JACQUES-LE-MINEUR  
DEMANDE D'INTERVENTION**

2015-06-88

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau des Vingt, la résolution numéro 2014-03-101 adoptée par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur demandant à la MRC des Jardins-de-Napierville le nettoyage du cours d'eau des Vingt, de même que le rapport d'inspection du coordonnateur régional, M. Eric Déziel recommandant les travaux afin d'assurer un bon écoulement de l'eau;

Considérant que le cours d'eau des Vingt est sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ledit cours d'eau est situé dans la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par M. Daniel Lussier et résolu unanimement :

Que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme PleineTerre pour donner suite à ladite demande du cours d'eau des Vingt notamment : évaluer ladite demande de travaux, à tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés (MDDEP, MRNF, MPO,...), préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

Que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans le cours d'eau des Vingt et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part.

**COURS D'EAU DES TRENTE – SAINT-JACQUES-LE-MINEUR  
DEMANDE D'INTERVENTION**

2015-06-89

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans le cours d'eau des Trente, la résolution numéro 2012-02-30 adoptée par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur demandant à la MRC des Jardins-de-Napierville le nettoyage du cours d'eau des Trente, de même que le rapport d'inspection du coordonnateur régional, M. Eric Déziel recommandant les travaux afin d'assurer un bon écoulement de l'eau;

Considérant que le cours d'eau des Trente est sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ledit cours d'eau est situé dans la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unanimement :

Que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme PleineTerre pour donner suite à ladite demande du cours d'eau des Trente notamment : évaluer ladite demande de travaux, à tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés (MDDEP, MRNF, MPO,...), préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

Que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans le cours d'eau des Trente et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part.

**BRANCHE 4 COURS D'EAU SAINT-ANDRÉ**  
**SAINT-JACQUES-LE-MINEUR – DEMANDE D'INTERVENTION**

2015-06-90

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans la Branche 4 du cours d'eau Saint-André, la résolution numéro 2012-02-31 adoptée par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur demandant à la MRC des Jardins-de-Napierville le nettoyage de ladite Branche 4, de même que le rapport d'inspection du coordonnateur régional, M. Eric Déziel recommandant les travaux afin d'assurer un bon écoulement de l'eau;

Considérant que la Branche 4 du cours d'eau Saint-André est sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ledit cours d'eau est situé dans la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

Par conséquent, il est proposé par M. Robert Duteau, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement :

Que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme PleineTerre pour donner suite à ladite demande de la Branche 4 du cours d'eau Saint-André notamment : évaluer ladite demande de travaux, à tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés (MDDEP, MRNF, MPO,...), préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

Que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans la Branche 4 du cours d'eau Saint-André et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part.

**BRANCHE 8 COURS D'EAU SAINT-ANDRÉ**  
**SAINT-JACQUES-LE-MINEUR – DEMANDE D'INTERVENTION**

2015-06-91

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage dans la Branche 8 du cours d'eau Saint-André, la résolution numéro 2012-05-315 adoptée par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur demandant à la MRC des Jardins-de-Napierville le nettoyage de ladite Branche 8, de même que le rapport d'inspection du coordonnateur régional, M. Eric Déziel recommandant les travaux afin d'assurer un bon écoulement de l'eau;

Considérant que la Branche 8 du cours d'eau Saint-André est sous la juridiction exclusive de la MRC des Jardins-de-Napierville car ledit cours d'eau est situé dans la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

Par conséquent, il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement :

Que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme PleineTerre pour donner suite à ladite demande de la Branche 8 du cours d'eau Saint-André notamment : évaluer ladite demande de travaux, à tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés (MDDEP, MRNF, MPO,...), préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

Que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans la Branche 8 du cours d'eau Saint-André et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part.

**COURS D'EAU SAINT-ANDRÉ**  
**SAINT-JACQUES-LE-MINEUR – SAINT-PHILIPPE-DE-LAPRAIRIE**  
**Demande d'intervention et**  
**Entente intermunicipale – MRC de Roussillon**

2015-06-92

Considérant la demande pour des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Saint-André, la résolution numéro 2013-12-323 adoptée par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur demandant à la MRC des Jardins-de-Napierville le nettoyage du cours d'eau Saint-André, de même que le rapport d'inspection du coordonnateur régional, M. Eric Déziel recommandant les travaux afin d'assurer un bon écoulement de l'eau;

Considérant que le cours d'eau Saint-André est sous la compétence commune des MRC des Jardins-de-Napierville et de Roussillon car ledit cours d'eau est situé dans la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur en la MRC des Jardins-de-Napierville et dans la municipalité de Saint-Philippe-de-Laprairie en la MRC de Roussillon;

Considérant que les MRC des Jardins-de-Napierville et de Roussillon ont choisi de conclure des ententes intermunicipales aux fins d'exercer leur compétence commune sur ce cours d'eau tel que prévu à l'article 109 de la Loi sur les compétences municipales;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Drew Somerville et résolu unanimement :

Que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise le Préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente ayant pour effet de confier à la MRC des Jardins-de-Napierville la gestion de certains travaux d'entretien dans le cours d'eau Saint-André;

Que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise les travaux d'entretien et de nettoyage et mandate le coordonnateur et la firme PleineTerre pour donner suite à ladite demande du cours d'eau Saint-André notamment : évaluer ladite demande de travaux, à tenir une réunion d'informations, à faire préparer les plans et devis, préparer une demande d'autorisation aux ministères concernés (MDDEP, MRNF, MPO,...), préparer l'appel d'offres de travaux à être exécutés, assurer la surveillance des travaux ainsi que toute procédure nécessaire au besoin pour assurer le suivi de la demande;

Que la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions pour les travaux requis dans le cours d'eau Saint-André et d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin pour être répartis en quote-part.

#### **MARQUAGE DE CHAUSSÉES** **REJET DE LA SOUMISSION**

2015-06-93

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville a demandé des soumissions sur invitation à différents entrepreneurs pour des travaux de marquage de chaussées (achat regroupé) pour les municipalités de Saint-Bernard-de-Lacolle, Canton de Hemmingford, Sainte-Clotilde, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur;

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville considère que les coûts proposés dans ladite soumission reçue sont trop élevés;

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville s'est réservée le droit de n'accepter aucune soumission même la plus basse;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Jacques Délisle et résolu unanimement de rejeter la soumission de l'entrepreneur Lignco Sigma Inc. tel que prévu dans le devis d'appel d'offres pour le traçage de lignes sur chaussées et routes pour certaines municipalités.

#### **MANDAT – SYLVAIN PROVENCHER, URBANISTE** **DEMANDE CPTAQ - VOLET 2 ARTICLE 59 (LPTAA)**

2015-06-94

Considérant l'offre de services de M. Sylvain Provencher, urbaniste, pour la rédaction d'une demande à portée collective en vertu du Volet 2 de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

Par conséquent, il est proposé par M Daniel Lussier, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement d'octroyer un contrat à M. Sylvain Provencher, urbaniste, pour un montant de 73,50\$/heure, pour un maximum de 68 heures (maximum 4 998\$ plus taxes) pour la préparation de ladite demande à la CPTAQ, pour les tâches ci-après énumérées :

- Rédaction de la demande
- Supervision de la production des cartes
- Rédaction des résolutions
- Rencontres avec les municipalités et l'UPA
- Modification de la demande au besoin
- Suivi de la procédure jusqu'à l'envoi de la demande
- Envoi à la CPTAQ de la demande relative au Volet 2 de la LPTAA

Il est de plus résolu d'autoriser les crédits nécessaires à cette fin.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MTQ**  
**PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**EN MILIEU MUNICIPAL (PISMMM)**

2015-06-95

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière « Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal »;

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme.

**NOUVEAU PACTE FISCAL**  
**APPUI À LA FQM**

2015-06-96

Considérant que le Premier Ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

Considérant que le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

Considérant que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

Considérant que 93% de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

Considérant que quelques 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

Considérant que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

Considérant que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

Considérant qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Trottier, appuyé par M. Jacques Délisle et résolu unanimement :

D'appuyer la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

De demander à la FQM de ne signer le prochain Pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- Des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des Municipalités et des MRC;
- Une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- Des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- Des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**Tenue le 10 juin 2015**

2015-06-97

Il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement de lever la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, tenue ce 10<sup>e</sup> jour de juin 2015 à 22h02.

---

Paul Viau, Préfet

---

Nicole Inkel, directrice générale et  
secrétaire-trésorière